

Avis de constitution

SOCIETE « REGARD MAGNIFIQUE » en abrégé « REM »

Siège ABIDJAN ANYAMA NON LOIN DE L'HOPITAL
GENERAL D'ANYAMA, Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20 Sept 2023, et enregistrés au CEPICI le 28 Sept 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « REGARD MAGNIFIQUE » en
abrégé « REM »

Objet : Vente et achat de produits cosmétiques ; Achat et vente de produits alimentaires ; Prestations Diverses.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ANYAMA NON LOIN DE L'HOPITAL
GENERAL D'ANYAMA, Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) M KONE AYOUBA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-10955 du 03/10/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°70747/GTCA/RC/2023 du 03/10/2023

